



Certification de la chaîne de traçabilité PEFC

Informations sur les prestations de services

Qu'est-ce que la certification PEFC de la chaîne de traçabilité ?

La certification PEFC de la chaîne de traçabilité (CdT) est un élément central du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), un système mondial de certification et d'étiquetage du bois produit de manière responsable. Elle vise principalement à contrôler les flux de produits certifiés tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Votre auditeur mettra donc l'accent sur l'approvisionnement, la transformation, la comptabilité par volumes, la commercialisation et l'étiquetage du matériau certifié afin de garantir l'intégrité des déclarations et de l'usage du logo PEFC.

Quels sont les principaux rôles et responsabilités au sein du système PEFC ?

PEFC est une organisation internationale propriétaire du système PEFC qui élabore les normes et exigences de certification que les entreprises certifiées doivent respecter. Les organismes de certification PEFC sont accrédités auprès des organismes d'accréditation nationaux et doivent suivre les règles d'accréditation applicables publiées par l'ISO et PEFC International. Le PEFC est représenté au niveau national par les organes dirigeants nationaux, qui peuvent définir des règles d'accréditation supplémentaires. Preferred by Nature est accrédité pour la certification de la chaîne de traçabilité PEFC par le ANSI National Accreditation Board (ANAB).

Quelles sont les normes qui s'appliquent à mon entreprise ?

La principale norme de la certification de CdT ([Référentiel PEFC ST 2002:2012 Chaîne de traçabilité des produits forestiers](#)) s'applique à toutes les sociétés disposant d'une certification de la CdT et définit les exigences générales en matière de manutention des matériaux. Un autre référentiel distinct ([PEFC ST 2001:2020 Règles d'utilisation du logo PEFC](#)) régule l'utilisation du logo PEFC et s'applique à toutes les entreprises qui souhaitent utiliser les marques déposées PEFC sur leurs produits ou à titre promotionnel. Ces documents ainsi que des conseils et orientations sont disponibles sur le site Web du PEFC www.pefc.org.

Quelles marques pouvons-nous utiliser ?

Vous pouvez apposer le logo PEFC sur vos produits certifiés et l'utiliser à des fins promotionnelles lorsque vous disposez d'un certificat de CdT. Toutefois, il est nécessaire de signer au préalable un contrat sur l'utilisation du logo entre votre organisation et le comité de direction national du PEFC. Ce dernier détermine également les éventuels frais à relatifs à cette utilisation.



Quelle est la structure de coûts ?

Le coût de la certification comprend les coûts liés aux services d'audit et une redevance perçue par les comités de direction nationaux. Ces frais sont appelés frais de notification et permettent de couvrir les activités des comités nationaux. Le montant de la redevance est fixé par chaque comité de direction et varie donc d'un pays à l'autre. Cela peut dépendre du chiffre d'affaires de votre entreprise. Votre contact Preferred by Nature peut vous fournir les informations sur les frais de notification applicables dans votre pays. Dans certains pays, les frais de notification sont payables à Preferred by Nature qui les transmet aux Comités de direction nationaux ; dans d'autres pays, ces frais leur sont payables directement.

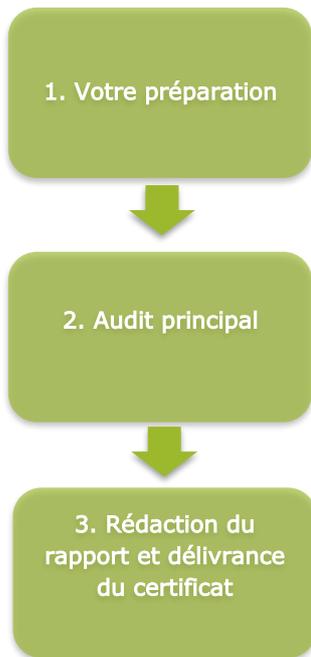
Confidentialité

Pour vérifier l'exactitude de la comptabilité des volumes certifiés, les auditeurs de CdT ont besoin d'avoir accès à des données confidentielles, telles que celles relatives aux fournisseurs, aux acheteurs et aux taux de conversion. La confidentialité de toutes vos données est assurée et notre personnel est tenu à des exigences strictes en matière de confidentialité. Tous les certificats de CdT PEFC sont cependant répertoriés [dans la base](#)

[de données publique du PEFC](#) avec les informations sur le champ d'application de votre certificat, telles que les types de produits et les localisations.

Qu'implique le processus de certification ?

Les certificats PEFC ont une durée de validité de cinq ans. Une évaluation initiale constitue la première étape de la certification et des audits annuels ultérieurs sont nécessaires pour conserver le certificat.



Après l'acceptation de l'offre et la signature du contrat de prestation de service, vous devez vous préparer à la certification en vous assurant que vous en respectez toutes les exigences. Il s'agit notamment d'attribuer des responsabilités, d'élaborer des procédures de chaîne de traçabilité et de former le personnel concerné. Une personne-contact au sein de Preferred by Nature sera désignée et sera disponible tout au long du processus d'audit. Nous pouvons également fournir une formation générique si vous en faites la demande.

Les audits PEFC sont normalement effectués sur place et durent au maximum une journée de travail par site. Les entretiens, la consultation des documents, la visite des installations et l'examen de votre système de comptabilité par volumes sont les éléments courants d'un audit sur-site. Dans le cas où votre entreprise ne manipule pas physiquement de matériaux, nous pouvons décider d'effectuer une évaluation documentaire.

Après l'audit, nous préparons un rapport écrit contenant les résultats de la vérification. Toutes les non-conformités identifiées sont également décrites et elles doivent être corrigées avant la délivrance du certificat. Le rapport fait l'objet d'un contrôle qualité et vous est soumis pour commentaire. Si la décision de certification est positive, le certificat est délivré à votre entreprise. Nous en informons le Comité de direction national, qui mettra à jour sa base de données PEFC publique en y insérant des données relatives à votre statut certifié.

Comment conserver mon certificat ?



Vous devez vous conformer aux exigences de la certification pour conserver votre statut certifié. Ceci est vérifié par des audits annuels. Preferred by Nature vous aide à rester au fait des exigences en vous informant régulièrement sur les mises à jour apportées au système et nécessitant des ajustements de votre part. En cas d'identification de non-conformités dans votre système, vous devez prendre des mesures concrètes et appropriées pour y remédier.

Pour garantir l'intégrité du système PEFC, des exigences rigoureuses sont appliquées pour le suivi des non-conformités, qui sont classées en majeures ou mineures. Les défaillances mineures sont généralement vérifiées lors du prochain audit annuel ; si elles ne sont pas résolues de manière suffisante elles sont surclassées en non-conformités majeures.

Les non-conformités majeures doivent être résolues dans un délai maximum de trois mois et requièrent ainsi un audit supplémentaire qui permet de vérifier de la mise en conformité selon ce délai. L'incapacité à résoudre des non-conformités majeures ou la découverte de cinq ou plus cas de non-conformités majeures au cours d'un audit entraîne la suspension de votre certificat. Un certificat peut être rétabli après la résolution des problèmes, mais un audit supplémentaire est requis avant la réintégration.

Nous avons également mis au point des outils qui vous aideront à préparer votre certification PEFC CoC ou votre prochain audit. Ces guides et modèles sont disponibles sur notre [site web](#) et pourraient également être utiles à vos fournisseurs.